

André Turmel

Direct 514 397 5141

aturmel@fasken.com

Le 30 mars 2016

N° de dossier : 10887/ 118243.00026

PAS SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire

Régie de l'énergie

Tour de la Bourse

800, place Victoria – 2^e étage, bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande de révision de la Décision D-2015-209
(R-3888-2014, Phase I)

Dossier : R-3961-2016

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint la Demande de l'intervenante Newfoundland and Labrador Hydro « NLH » en irrecevabilité de la demande de révision du Producteur (*article 31(5) de la Loi sur la Régie de l'énergie*) et les autorités au soutien de sa demande.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/mb

p.j.

118243.00026/93074408.1